

## Atelier n.22

# Le notaire et la lutte contre le blanchiment de capitaux depuis le 1<sup>er</sup> février 2024

<p><b>Publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Notaires</li> <li>• Clercs</li> <li>• Collaborateurs</li> </ul> <p><b>Niveau</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Débutant</li> <li>• Initié</li> <li>• Maîtrisant</li> </ul>	<p><b>Objectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir des connaissances de base</li> <li>• Améliorer sa pratique quotidienne</li> <li>• Devenir expert</li> <li>• Rester expert</li> </ul> <p><b>Prérequis</b></p> <p>Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation</p>	<p><b>Plus-value</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle, maîtrise et expertise des principales typologies d'opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme</li> <li>• Contrôle, maîtrise et expertise de l'exécution des obligations professionnelles et déontologiques imposées au notaire et soumises au contrôle des parquets et des chambres</li> </ul>
--	---	---

### Présentation

Le Règlement professionnel du notariat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2024 définit six obligations qui incombent à la profession en matière de LBC/FT. Elles concernent autant les notaires que leurs clercs et collaborateurs.

### Objectifs et contenu pédagogique :

- À l'issue de la formation, le participant sera capable de :
- Connaître les six obligations inscrites dans le Règlement professionnel du notariat
  - Maîtriser et approfondir les fondamentaux de la LBC/FT
  - Appliquer la cartographie évolutive des risques propres au notariat
  - Savoir être vigilant en toute circonstance
  - Dresser une déclaration de soupçon de qualité au bénéfice de TRACFIN
  - Informer et former le personnel de l'office en matière de LBC/FT

### Approche pédagogique :

- Rappel des principes
- Exposé théorique
- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Support visuel
- Échanges

### Formateur :

**Jean-Jacques Bourdillat,**  
juriste consultant du CRIDON LYON

## PROGRAMME

### 1. INTRODUCTION

- L'apport du Règlement professionnel du notariat au 1<sup>er</sup> février 2024
- Le notariat et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Les missions et les prérogatives de TRACFIN
- Le notariat vu par TRACFIN

1h30

30 minutes

### 2. PARTIE 1 : L'OBLIGATION DE VIGILANCE ET SES DÉCLINAISONS

- La vérification de l'identité des parties et la recherche du bénéficiaire effectif
- La relation d'affaires
- L'obligation de vigilance, la notion de risque et les mesures de vigilance complémentaires
- La charge probatoire de l'exécution de l'obligation de vigilance

30 minutes

### 3. PARTIE 2 : L'OBLIGATION DE DÉCLARATION ET D'INFORMATION

- L'obligation de déclaration
- Les différents champs d'application
- Les modalités de la déclaration de soupçon
- Le régime de la déclaration

30 minutes

## INFORMATIONS PRATIQUES

### COÛT D'UN ATELIER :

52,50 € HT  
Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opco EP.

### MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

### MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

### INSCRIPTIONS ET SUIVI :

- Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>.
- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
  - Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation et de la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
  - La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation.
  - Les supports de cours vous seront adressés environ une semaine avant le démarrage de la formation
  - À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

#### INSCRIPTION : ADNOV

organismeformation@adnov.fr

0 800 710 620 (service et appel gratuits)

#### PRISE EN CHARGE FINANCIERE : OPCO EP

contacts de vos délégués départementaux - page 31 à 33

### GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : [organismeformation@adnov.fr](mailto:organismeformation@adnov.fr)

Pour plus d'informations,  
contactez-nous au **0 800 710 620**

Service & appel  
gratuits

Pour consulter nos statistiques, cliquez ici [🔗](#)